



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 3 octobre 2024 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **23** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **24**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; ; Alain PERRET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES

### Absents :

#### CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCÉ ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

### Représentés (pouvoirs) :

Pouvoir de M. Julien RELAUX à Mme Martine ERIDIA

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2024\_074

**Convention de partenariat avec l'Association ECM<sup>2</sup> Landes (Economie Circulaire Matériel Médical-Landes) pour le réemploi du matériel médical déposé en déchetteries**



Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

Les déchetteries sont destinées à accueillir les déchets des particuliers, ainsi que des professionnels qui se sont acquittés de la redevance spéciale, permettant soit de recycler divers matériaux (ferraille, bois, carton, DEEE, etc...), soit de valoriser d'autres matériaux (TVI, déchets verts, déchets inertes etc...)

L'association ECM<sup>2</sup> a développé une filière spécifique pour la mise en œuvre d'une économie circulaire de **matériel médical** sur le département des Landes.

L'association a pour objet de rendre accessible les aides techniques (matériel médical) de manière adaptée à chaque besoin spécifique, pour le bien-être de la personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Son engagement se positionne sur les principes suivants :

- le réemploi : collecter, hygiéniser, réparer, revaloriser du matériel médical existant
- l'économie de la fonctionnalité permettant de rendre accessible du matériel médical sous forme de temps d'usage
- le bien-être en accompagnant le bon usage du matériel médical tout le temps de son utilisation

Ainsi, elle propose de récupérer une partie du matériel médical déposé en déchetterie, ce qui permettra de le détourner des filières de traitement classique et ainsi contribuer à la diminution des quantités de déchets déposés en déchetterie.

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets du SITCOM Côte Sud des Landes en valorisant de nouveaux produits.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association ECM<sup>2</sup> Landes pour le réemploi du matériel médical déposé en déchetteries, d'une durée maximale de quatre ans, dont le projet est annexé à la présente délibération.

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Maremne, le 7 octobre 2024

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

